

Réunion du 17 octobre 2019 au 18 octobre 2019

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 5 : agir au plus près des habitants	A5
Développement et animation des territoires	265

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la délibération en date des 23 et 24 juin 2016 approuvant le Pacte régional pour la ruralité,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2019 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 15 octobre 2019

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement

ENTENDU Maurice PERRION, Jean-Michel BUF, Sophie BRINGUY, Dominique AMIARD, Jean GOYCHMAN, Eric THOUZEAU, Catherine DEROUCHE.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription à la Décision modificative 2019-3 d'une dotation de 4 000 000 € d'autorisations de programme au titre du programme n° 265 : "Développement et animation des territoires",

AFFECTÉ

une autorisation de programme complémentaire de 4 000 000 € sur l'opération 2016_02845 au titre du Fonds Régional de Développement des Communes.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by several horizontal strokes and a final loop.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe La Région en Marche, Pascale DEBORD

Elus absents lors du vote : Alain AVELLO et Marguerite LUSSAUD (non inscrits).

REÇU le 21/10/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs